



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 2 mars 2020 à l'adoption du règlement suivant :

- 268-2020 intitulé : *Règlement aux fins d'assumer le paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés, dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux, et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 755 721 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2020.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 7^e jour du mois de juillet deux mille vingt.

Madeleine Barbeau, OMA
Greffière